Petite Correspondance

M. — Oui. — Les difficultés relatives au règlement des pensions peuvent toujours être signalées aux parlementaires des pensions, à Paris. Le ministère actuel de ce ministère est M. Maginot, à Lille, c'est la commission militaire chargée des pensions, qui n'a compétence vous donner. Vous pourrez y passer; c'est là qu'on déclare les pièces qui vous permettent de compléter votre allocation. Le montant de la pension varie avec le grade. En ne cas convertirait la pension en capital au bénéfice de l'enfant jusqu'à sa majorité. — E.F. 36. — Elle ne le peut pas. Il faudrait demander autorisation d'exportation au ministère des finances. Mais rien ne l'empêche d'aller habiter la Belgique sans en informer les valeurs dans une banque française. — Julie B. — Ayant régulièrement pourvoi, vous ne pouvez être augmentée. La propriétaire a le droit de vous congédier du commun, dès que peut trouver une place pour lui. ..... P.D.M. — Oui, du moment qu'il vous met hors la propriété d'un Français. — Marcel à la Bastoche. — La propriétaire ne peut pendant la durée des mesures conservatoires, vous congédier. — Un locataire de boutique qu'avant guerre. — Un locataire congédié, B. — Oui ils ont le droit de vous donner congé. — D.L.M. — Il peut faire la demande, mais il n'a pas beaucoup de chances de succès en ce moment. — Lili — Si votre prétendu est ouvrier, vous n'avez rien à craindre. Le propriétaire ne peut signifier le congé uniquement pour faire commencer le délai des deux ans de prescription. — Petit N.V. 182. — Vous pouvez entreprendre, mais il faut le faire trois mois avant l'expiration de votre bail expirant en 1921. Une prolongation faite par huissier est seule valable. — Jacquet 1896. — Vous ne bénéficiez des mêmes conditions de location qu'autant qu'il s'agit de votre même fiancée. Le moyen que s'il s'agit de votre mineur d'âge pour vous prévoyez régulièrement par huissier. — C.W. 99. — C'est le lot belge qui intéresse pour vous et non pas le lot français.

Désolé 100. — Non. — J. Rétin. — Les timbres locaux ne sont cités dans aucun texte. Les cir. ne sont pas modifiées. Avant la guerre, la préférence était de vis sécurités pour les maisons d'un loyer supérieur à 200 fr; de 3 mois pour les petites maisons à usage de commerce. — Commerçant sérieux. — C'est sur le chiffre d'affaires n'est pas encore déposité, mais cité. Il y aura des circulaires à appliquant que viendront préciser les modalités de réparation et de réclamation. — H.D.R. 153. — Oui, c'est le loi du 4 mai 1920 qui a en effet accordé durant de prorogation pour locations consenties. Mais le décret de cessation des hostilités les locations qui ont eu leur maison d'avant-guerre détruite par fait de guerre. — Boston 1924. — Exemple : n'est pas ... — G.D. 42. — Communiqué à la Revue ... local. — D.V. Sarre et Creuse. — ... du département des P.T.T. à Lille en joignant des ... — Une ... — L.R.D. 63. — 1. Non, la prorogation ... 2. Du mandat dépressionnaire ... — Le Gouvernement ... — Un mentité ... — A.T.E. 40 primaverie. — Vous êtes ... France. — ... Espagne pour 4 ans. ... — B.F. — Faites ... — ... — Voyez le propriétaire ... — Un tuyau de Wattrelos. — ... — Oui, dès le moment qu'il vous met hors la propriété d'un Français. — Marcel à la Bastoche. — Le propriétaire ... — Oui, ils ont le droit de vous congédier. — D.L.M. — Il peut faire la demande, mais il n'a pas beaucoup de chances de succès en ce moment. — Lili — Si votre prétendu est ouvrier, vous n'avez rien à craindre. Le propriétaire ... — Petit N.V. 182. — Vous pouvez entreprendre, mais il faut le faire trois mois avant l'expiration de votre bail expirant en 1921. Une prorogation faite par huissier est seule valable. — Jacquet 1896. — Vous ne bénéficiez des mêmes conditions de location qu'autant qu'il s'agit de votre même fiancée. Le moyen que s'il s'agit de votre mineur d'âge pour vous prévoyez régulièrement par huissier. — C.W. 99. — C'est le lot belge qui intéresse pour vous et non pas le lot français.

Désolé 100. — Non. — J. Rétin. — Les timbres locaux ne sont cités dans aucun texte. Les circ. ... — Commerçant sérieux. — C'est sur le chiffre d'affaires n'est pas encore déposité, mais cité. Il y aura des circulaires à appliquant que viendront préciser les modalités de réparation et de réclamation. — H.D.R. 153. — Oui, c'est le loi du 4 mai 1920 qui a en effet accordé durant de prorogation pour locations consenties. Mais le décret de cessation des hostilités ... — Boston 1924. — Exemple : n'est pas ... — G.D. 42. — Communiqué à la Revue ... local. — D.V. Sarre et Creuse. — ... — L.R.D. 63. — 1. Non, la prorogation ... 2. Du mandat dépressionnaire ... — Le Gouvernement ... — Un mentité ... — A.T.E. 40 primaverie. — Vous êtes ... France. — ... Espagne pour 4 ans. ... — B.F. — Faites ... — ... — Voyez le propriétaire ...